



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 102683

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications salariales des orthophonistes. Ils réclament suite à la réforme de leurs études en 2013 qui a modifié leur cursus à cinq années de formation, au lieu de quatre, une reconnaissance de leurs compétences ainsi que des salaires réévalués. Cette situation entraîne un problème croissant d'attractivité, une incapacité de renouvellement des postes vacants, guère attractifs, et ainsi une inégalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage de modifier les grilles de salaires des orthophonistes et ainsi répondre aux attentes exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102683

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1165

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)